Groupe de travail : Offre à effacement de type EJP et TEMPO

Date de la réunion : 25 mars 2011
Lieu : Paris – La Défense

Participants :

Direct Energie :	Fabien Choné, Arnaud Neveu
ERDF :	Rémi Grasset, Lydie Spitalier
EDF :	Didier Nazon, Pierre Castagne
GDF Suez :	Bruno Reynard
UNELEG :	Grégory Albertier
SRD / ELE :	Alain Ragot
RTE :	Farahnaz Laldjee , Galileo Barbieri, Patrick Mouttapa,

I. APPROBATION DU CR DE LA RÉUNION DU 20 JANVIER. 2

II. RETOUR SUR LA CAM PLÉNIÈRE DU 24 JANVIER 2

III. PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION DE DIRECT ÉNERGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES EFFACEMENTS AVANT LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE CAPACITÉ 2

IV. PRÉSENTATION PAR RTE DE DIVERSES STRATÉGIES DE PLACEMENT DES EJP 3

V. PLAN D'ACTION DU GT POUR LA SUITE DES TRAVAUX 3

I. Approbation du CR de la réunion du 20 janvier.

Les divers commentaires et corrections des membres du GT ont été intégrés dans une version finale qui sera publiée sur le site CURTE lundi 28 mars.

II. Retour sur la CAM plénière du 24 janvier

Direct Énergie rappelle les décisions prises en CAM du 24 janvier.
En particulier, RTE a suggéré que Direct Énergie, en tant que pilote du GT, saisisse formellement le GT SI-ED de la CRE afin de demander la priorisation des travaux d'adaptation du système d'information d'ERDF pour permettre un partage des signaux EJP-Tempo., afin que le SI ERDF puisse être prêt à l'horizon de l'hiver 2012-2013.. Lydie Spitalier (ERDF), en tant que pilote du GT SI-ED, confirme que le sujet pourra être porté à l'ordre du jour à 15h lors de la séance du 29 mars prochain.
ERDF indique toutefois que le GT n'a pas de réelle autorité pour une telle requête.

III. Présentation d'une proposition de Direct Énergie pour le développement des effacements avant la mise en œuvre du mécanisme de capacité

La loi NOME met en place le mécanisme de capacité préconisé par les propositions 16 et 17 du rapport Poignant-Sido. Par ailleurs, l'élargissement des offres d'effacement de type EJP-Tempo aux fournisseurs alternatifs répond à la proposition 13 du même rapport.

Direct Énergie souligne toutefois que la proposition 18 n'a été traitée par RTE que sous l'angle d'une valorisation des effacements sur le mécanisme d'ajustement et non sur le marché de l'énergie. A son sens, la proposition 18 vise à créer un transitoire pour le développement des effacements, même si la cible des marchés de capacité n'est pas encore connue. Cette mise en place pourrait se faire en améliorant la sécurité d'approvisionnement française mais sans perturbation de l'équilibre technico-économique actuel.

Ainsi, Direct Énergie pense que :

- une gouvernance des signaux EJP-Tempo par RTE avant la mise en place du mécanisme de capacité, pourrait créer une confusion des rôles entre EDF et RTE pour la Sécurité d'approvisionnement, et ne résout par le problème de la bonne valorisation des effacements (part puissance).
- la solution de contrats miroirs, proposée par EDF, maintient pour EDF un outil utile à sa mission implicite de sécurité d'approvisionnement mais sans pour autant répondre à la question de la valorisation de la puissance, ni respecter scrupuleusement l'équilibre économique du transfert d'énergie correspondant.

Ainsi, Direct Énergie présente une déclinaison de la proposition faite par Eramet dans le cadre de la concertation des pilotes de GT « effacements » de la CAM. Il s'agirait de faire des appels d'offres additionnels aux volumes actuels EJP-Tempo sur la base de l'article 7 de la loi Nome (financement par le système). Cet appel d'offre viserait des effacements sur le marché libre calés sur les signaux tarifaires et SI EJP-Tempo, réalisés par des fournisseurs candidats agréés avec une répartition au prorata des volumes demandés et un mécanisme de UIOLI. La valorisation de l'effacement serait mise en place via une structure de profil du coefficient

« c » (ou d'un autre à créer) des soutirages des RE, en bonus/malus selon les périodes, avec une pénalisation des soutirages pendant la pointe au prix de l'END (environ 150€/MWh pour un moyen de pointe amorti sur les 396h de la période EJP), et une rétribution tout le reste de l'année permettant la neutralité pour ceux qui ne s'effacent pas.

Le solde global ne serait donc pas neutre si des clients s'effacent (captation de la rétribution positive toute l'année non contrebalancée par la pénalisation non payée du fait de l'effacement). Le coût global pour 1000 MW serait d'au maximum 60 M€, soit 12 c€/MWh de soutirage. Si cet AO est financé par le facteur c actuel, cette approche amène le coefficient c de 12cts à un maximum de 24cts.

Une alternative serait de faire porter par le biais d'une horosaisonnalité du timbre de soutirage, ce profil de bonus/malus, et le financement global par le TURPE, et éventuellement de faire financer cette charge par le TURPE injection.

Direct Énergie, note que cette proposition demande un complément d'étude, notamment pour limiter les effets d'aubaine déjà observés sur les offres EJP/tempo(faux effacements comme ceux des résidences secondaires…), les paramètres par segments de marché à caler pour assurer la neutralité financière, l'applicabilité à des industriels pour lesquels des périodes d'arrêt sur 18 heures durant 22 jours n'est pas optimum.

Chaque participant du GT est invité à se positionner sur la proposition faite par Direct Énergie d'une solution pour le développement des effacements avant la mise en œuvre du mécanisme de capacité, à partir des transparents qui pourront être diffusés auprès des experts concernés dans chaque entreprise.

IV. Présentation par RTE de diverses stratégies de placement des EJP

RTE présente un indicateur de mesure de respect du critère d'activation EJP-Tempo selon la proposition 13 (nombre de bons jours de pointe sur les 22 jours optimaux connus ex-post). Cet indicateur est appliqué sur l'historique et permet d'évaluer la pertinence du choix des jours EJP depuis 2005.Une amélioration par pondération des volumes de pointe est suggérée par les participants.
RTE présente alors plusieurs stratégies simples d'activation basée sur les températures normales et les prévisions de consommation de court terme (1 à 13 jours). Les membres du GT s'accordent sur le fait qu'un simple lissage des pointes de consommation ne contribue pas vraiment à la mission de sécurité d'approvisionnement. Ce point sera transmis en CAM plénière du 4 avril.

V. Plan d'action du GT pour la suite des travaux

Direct Énergie, en tant que pilote du GT, portera le 29 mars la demande de priorisation des migrations SI d'ERDF auprès du GT SI-ED.

Les participants sont invités à transmettre leurs éventuels messages pour la prochaine plénière CAM le 4 avril. Le GT y fera un point d'avancement des travaux.

La prochaine réunion du GT est prévue le 5 mai de 15h à 17h30. Les retours des membres du GT sur la proposition de Direct Énergie seront préalablement envoyés par écrit et explicités lors de cette réunion.